



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

parti socialiste

Question écrite n° 119565

Texte de la question

M. Pascal Brindeau attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les conditions de financement de la primaire du parti socialiste au regard de la législation sur le financement de la vie politique et de l'élection présidentielle. Il lui demande en particulier comment et dans quelle mesure seront imputées, les dépenses globales engagées par le parti socialiste pour l'organisation de la primaire évaluées à plus de 3,2 millions d'euros d'une part et d'autre part celles engagées à titre personnel par les candidats allant de 80 000 euros à 250 000 euros, et ce, alors même que le parti socialiste a octroyé à chaque candidat la somme de 50 000 euros. Ce sont donc près de 4 millions d'euros qui sont d'ores et déjà engagés pour le compte d'un candidat dans le cadre du premier tour de l'élection présidentielle et qui devront être intégrés à son compte de campagne.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Brindeau](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119565

Rubrique : Partis et mouvements politiques

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2011, page 10734

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)